

100110107
PCC/MMS/

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE CARBUCCIA

Suivant acte reçu par Maître Pierre CASANOVA Notaire à AJACCIO, le 30 avril 2026, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Du chef de :

Mme Anne-Madeleine Claire GUBANTI, en invalidité, épouse de Monsieur Clément Bernard Hubert SCHETTINI, demeurant à CARBUCCIA (20133) lieu-dit Pietra Al Corso - Riccinetta. Née à CARBUCCIA (20133) le 17 septembre 1965. Mariée à la mairie de TAVACO (20167) le 8 avril 2013.

Désignation des biens :

Un garage cadastrée section B, n°834, Lieudit PIETRA AL CORSO, pour 18ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**Adresse électronique de l'étude : pierre.casanova@casanova.notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**